



## Mon assureur refuse de resilier mon contrat auto

Par **sebtttr**, le **12/03/2008** à **11:37**

Bonjour,

J'ai demandé par lettre recommandée avec AR le 29 février 2008 au mon assureur la résiliation de mon contrat d'assurance voiture pour cause de déménagement survenu le 1 février 2008, et changement des risques plus élevés, il refuse ma demande et me donne pour cause que le risque est déjà assuré à la nouvelle adresse depuis le 1 février 2008 et que j'aurai du lui faire ma demande le jour où il a modifié mon adresse de mon assurance habitation, il ne m'a fait signé aucun avenant à mon contrat auto. Son refus est t'il acceptable.

Merci de vos réponses

Cdt Seb

Par **jeetendra**, le **14/03/2008** à **09:38**

bonjours, le changement de domicile ne peut être un motif de résiliation de votre assurance automobile [fluo]qu'à la condition que le risque assuré par le contrat soit [/fluo][fluo]amplifié ou amoindri par l'événement[/fluo]. Vous devez envoyer une lettre recommandée avec accusée de réception à votre assureur dans les 3 mois qui suivent la modification de votre situation personnelle. Le contrat prend fin 1 mois après l'envoi du courrier recommandé avec accusé de réception.

Afin de savoir si l'événement a une incidence sur le risque garanti, vous pouvez demander un devis (assorti des mêmes garanties et franchises) pour votre nouvelle situation à votre assureur. Si la prime augmente ou baisse, c'est que la modification de votre situation personnelle a une incidence sur le risque garanti au contrat rendant la résiliation possible. [s]Certains assureurs refusent en disant que le [s] [s]changement de domicile n'a pas d'incidence sur le risque couvert qui demeure [s] [s]assurable par eux [s], espérant avoir répondu à votre question, cordialement

Par **sebttr**, le **14/03/2008** à **10:51**

Merci de votre réponses